

2ème appel à projets du programme Interreg Meuse-Rhin

Objectifs

La zone de coopération du programme Interreg Meuse-Rhin (NL-BE-DE) couvre la région frontalière entre la Belgique, les Pays-Bas, et l'Allemagne.

Il s'agit de la Province de Liège, de la Province du Limbourg belge et de la Communauté germanophone en Belgique de même que la Province du Limbourg du côté néerlandais et en Allemagne des districts de Heinsberg, Düren, Euskirchen, Vulkaneifel, et EifelKreis Bitburg-Prüm.

Le deuxième appel à projets couvrira un large éventail de sujets et est ouvert aux initiatives qui abordent l'un des sujets suivants en collaboration avec une équipe transfrontalière :

- Transition industrielle ;
- Transformation verte ;
- Des citoyens en meilleure santé ;
- Tourisme dans une région de qualité ;
- Vivre et travailler sans frontières.

Conditions d'éligibilité

Le projet implique au moins deux partenaires de deux États membres différents dans la zone du programme, ou au moins une organisation transfrontalière (par exemple, un GECT).

Le financement est destiné à des projets qui auront un impact positif sur les domaines thématiques mentionnés ci-dessus. Pour bénéficier de ce financement, les initiatives doivent offrir une valeur ajoutée pour l'ensemble de la région frontalière et consister en un partenariat entre au moins deux des trois pays du programme.

Les organisations du secteur privé ainsi que les organisations publiques qui souhaitent travailler ensemble au-delà des frontières nationales peuvent postuler à cet appel à propositions. Plus précisément, les PME sont également aimablement invitées à postuler à l'appel.

Budget

55.6 millions d'EUR sont disponibles pour l'ensemble des projets de cet appel.

Le taux de financement de l'UE est de 50 %. Un cofinancement régional supplémentaire peut être demandé auprès des partenaires du programme respectifs.

Bailleur de fonds

- **FEDER**

Critères de sélection

Les critères de sélection pour la phase 1 sont les suivants :

- Contribution aux objectifs du programme/caractère transfrontalier : 40%
- Partenariat: 40%
- Budget & rapport coût/réalisations: 20%

La procédure de candidature et d'approbation est organisée en deux étapes : lors de la première procédure de manifestation d'intérêt (étape 1), une décision est prise quant aux projets qui seront inclus dans une procédure de candidature complète ultérieure (étape 2). L'étape 1 sera ouverte jusqu'au 26 avril 2024 (12h00).

Soumission : 26 avril 2024

Porteur(s) : **ASBL** **Centre de Recherche**
Centre de Recherche Agréé **Entreprise**
Haute Ecole

Mots-clés

Interreg **Projet européen**

Contacts SynHERA

- Cristina BRANDINI (brandini.c@synhera.be)